

La démarche de libération

de l'occultisme, de l'ésotérisme, du new-âge



P. Dominique Auzenet

*Livret collection
la Ronde Infernale de l'Occultisme*

Ouverture



Clitocybe laqué var. améthyste – Laccaria laccata var. Amethystea : il est beau et plaît, certainement à cause de ses couleurs ou encore par le nom de *Bouton de bottines ou de guêtres* qu'on lui donne dans certaines régions.

Mais attention, sa consommation est à modérer car c'est un grand accumulateur de radioéléments et de métaux lourds...

On pourrait continuer la liste des champignons attractifs par leurs couleurs, mais plus ou moins vénéneux, et dont les effets peuvent même devenir mortels...



Que faire en cas d'intoxication, voire d'empoisonnement ?

On peut se poser la même question par rapport aux effets délétères des impacts dus à nos demandes occultes, qui sollicitent pour leur efficacité immédiate les esprits ténébreux...

Dominique Auzenet + Éd. Révisée Juin 2023

Table détaillée

Nous allons examiner dans ce livret les différents aspects de **la démarche de libération** qui nous permet de retrouver la liberté spirituelle. Ils sont listés page après page, et à travers cette table des matières.



Ouverture
Table détaillée

Prise de conscience et démarches personnelles
Repentir et pardon des péchés
Dénonciation des pactes conclus avec l'adversaire
Abandon, renonciation, purification
S'adresser à un prêtre...
La prière de libération concerne divers aspects
Déliez-le
Réintégration dans la grâce du baptême et de la confirmation
Demande des dons de l'Esprit
Prière de protection
Mise en chantier d'un combat spirituel
Jésus désire nous délier de nos chaînes

Collection

Le livret comporte de nombreux liens hypertextes qui ne sont pas forcément visibles. Ils renvoient à d'autres documents. Vous pouvez les déceler en survolant le texte avec la souris.

Prise de conscience et démarches personnelles

* La plupart des gens ont demandé ou exercé l'occultisme **dans l'ignorance de son caractère vénéneux**. Certains ont pensé que ces dons venaient de Dieu, trompés par le « décorum religieux » qu'on trouve dans la magie blanche.



D'autres étaient prêts à tout pour faire cesser leur souffrance ou chercher une guérison; comme dit le proverbe, « *qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse !* »

L'Église elle-même enseigne-t-elle assez sur ces choses ? N'est-elle pas elle-même compromise ? Lorsque tel prêtre, tel religieux, telle famille pratiquante, va trouver ou envoie trouver des guérisseurs, magnétiseurs... comment éviter les équivoques ?

* Pour faire une bonne démarche, il est donc utile de ne pas se presser, de **prendre le temps de comprendre en quoi l'occultisme est toxique...**



Plutôt que d'écouter la ritournelle habituelle : « *regardez bien autour de vous, il y a quelqu'un qui vous veut du mal* », et d'entrer dans un scénario de suspicion de magie noire, il vaut mieux essayer de voir en quoi on a pu construire soi-même son propre malheur en demandant ou en exerçant les dons occultes...

* **La personne parasitée doit désirer et demander à être libérée de ses liens**. Ce n'est pas une prière que l'on fait pour une personne absente. On ne la fait pas non plus, à mon avis, au téléphone (sauf exception et nécessité). La demande faite par la

personne est le fruit de la prise de conscience personnelle d'avoir touché à des réalités occultes et d'en subir les conséquences.



Elle doit recevoir une prière de libération des liens occultes, essentiellement d'un prêtre.

Si c'est un(e) personne laïque qui vit ce ministère, elle doit être clairement identifiée dans l'Église par l'Évêque, et travailler en lien avec le prêtre exorciste nommé par l'Évêque. À mon avis, elle ne peut s'exprimer à la première personne, n'ayant pas l'autorité du ministère sacerdotal, mais doit demander à Jésus de couper les liens.



Repentir et pardon des péchés

C'est la première attitude à mettre en oeuvre. Reconnaître qu'on a péché en déviant de l'obéissance à la Parole de Dieu. **Demander pardon à Dieu**

- pour avoir recherché des services occultes pas nets, dans lesquels agissent les puissances des ténèbres, plutôt que d'avoir fait confiance à l'amour de Dieu.
- pour avoir demandé tel ou tel service occulte, d'avoir pratiqué tel ou tel pouvoir
- d'avoir entraîné à sa suite telle ou telle personne...

Le sacrement de réconciliation que donne l'Église, chaque fois qu'il est possible, est souhaitable, soit au moment de la prière de libération, soit à un autre moment selon les possibilités.



Photo de démarches faites par des jeunes au cours des *Journées Mondiales de la Jeunesse*

Il ne faut pas minimiser cet aspect de la démarche à faire.

- J'ai personnellement constaté que des personnes étaient totalement libérées uniquement par leur démarche de confession du péché, et de l'absolution donnée par l'Église à travers le prêtre. Il faut dire qu'elles s'étaient déjà préparées en profondeur à cette démarche.
- Seul Dieu libère. Parce qu'il nous aime, il veut nous libérer. Mais **comment demander sa libération si l'on n'accepte pas de demander son pardon pour nos fausses routes**, et pour les offenses que nous avons commises contre son Amour ?

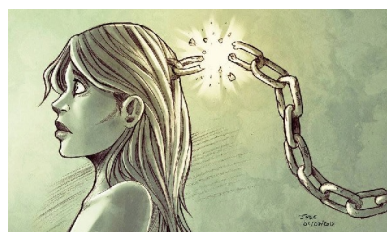
Pour vous préparer au sacrement de réconciliation, vous pouvez utiliser ce feuillet : « [Comment confesser mes péchés et recevoir le pardon de mes péchés ?](#) »

Dénonciation des pactes conclus avec l'adversaire

Au cours de la prière de libération, il est important d'exprimer à haute voix notre renonciation à des pactes passés avec les puissances des ténèbres.

C'est le cas, par exemple, lorsqu'une formule de conjuration a circulé dans une famille, ou bien est toujours en possession de la personne qui vient demander la libération. C'est une forme de pacte « implicite ». Si elle est écrite sur un papier, il faut le déchirer et le jeter, et il est bon d'exprimer à haute voix pendant la prière de libération : *« je renonce à la possession et à l'utilisation de cette formule... »*

Ou encore, si l'on n'a pas soi-même la formule magique, mais que celle-ci a été ou est encore en possession d'autres membres de sa famille, il ne faut pas hésiter à dire quelque chose comme cela : *« je dénonce, en ce qui me concerne, le pacte conclu avec les puissances des ténèbres par la possession de cette formule dans la famille... »*



On peut aussi appliquer le même type de démarche spirituelle par rapport à des rituels de protection qui ont été accomplis sur la personne lorsqu'elle était enfant, dans le cadre de cultures africaine, portugaise, etc. Ce sont quelquefois des pactes explicites, car la protection des « esprits » a été invoquée sur l'enfant, ou encore une forme de consécration à une divinité ou à un esprit a été mise en oeuvre...

Dans le cadre d'initiations, par exemple la méditation transcendante, où l'allégeance au gourou est accomplie au cours d'une cérémonie en sanskrit avec offrandes, ou encore les initiations à certaines thérapies énergétiques (reiki), il est tout aussi nécessaire d'exprimer à haute voix sa renonciation à l'initiation accomplie, qui est un lien occulte évident...

Dans tous les cas, il s'agit de **sortir de nos captivités** par la mise en oeuvre de notre liberté intime.

Abandon, renonciation, purification

* **ABANDON des pouvoirs occultes.** Lorsqu'on a été soi-même acteur par la mise en oeuvre de pouvoir occultes : guérisseur, magnétiseur, réharmonisations d'énergies, divination, voyance, pouvoirs obtenus par initiation, etc. etc., il faut exprimer clairement qu'on abandonne ces pouvoirs mauvais au Seigneur Jésus et qu'on y renonce, en demandant qu'il veuille bien nous les retirer... C'est souvent une phase délicate pour les personnes qui avaient fait de l'occultisme leur fonds de commerce grâce à leurs pouvoirs.



* **RENONCIATION à tout occultisme.** À partir du moment où l'on reconnaît clairement qu'on s'était fourvoyé, il est bon d'exprimer clairement devant le Seigneur sa résolution, son engagement ferme à ne plus jamais avoir recours à des services occultes, ou à des pouvoirs occultes, dans l'avenir. Cette renonciation, qui nous remet dans l'axe de notre baptême, peut être accomplie au cours de la prière de libération, en présence de la petite cellule de prière qui est là, ou encore dans le sacrement de réconciliation, en présence du prêtre seul.



* **DÉLESTAGE des objets.** Pour aller jusqu'au bout de la démarche qu'on accomplit, il est indispensable de se débarrasser de tout « matériel » en sa possession qui soit en rapport avec l'occultisme : OBJETS MALÉFICIÉS OU CHARGÉS comme livres, pendule, tarots, talismans; objets donnés par les « désenvoûteurs », cotons,

eau, sel, médailles « magnétisés », etc. De même qu'on fait bénir un objet¹ (un chapelet, une icône, un crucifix) afin que sa présence nous aide à nous rapprocher de Dieu, de même il existe des objets « maléficiés » qui sont comme une marque de complicité avec les ténèbres, un clin d'oeil envoyé en direction des esprits... Un grand ménage en perspective dans certains cas...



*« Les objets symboles d'activité occulte deviennent un lien avec l'esprit qui se trouve derrière la pratique. Vous pourrez avoir sincèrement renoncé aux esprits qui vous affligeaient, mais **la présence continue d'objets qui y étaient liés** montre avec évidence que ce n'est pas le cas. Aussi les esprits peuvent-ils refuser de partir ou, s'ils sont partis, revenir très vite² ».*

C'est aussi l'avis du P. Verlinde, qui donne quelques réflexions en ce sens, dans un forum de discussions afférent à son site final-age.net. C'était à propos d'un objet du type « **attrape-rêves** », mais cela peut concerner aussi des masques africains, ou des talismans. **Les esprits reconnaissent aux signes ou objets (talismans) ce qu'on attend d'eux³...**



¹ La différence entre un objet béni et un talisman : <https://www.traditions-monastiques.com/fr/blog/objets-benis-talismans-esoterisme-occultisme-n66>

² N. Lozano, *Délié*, Éd. Béatitudes, 2014, pp. 251-252.

³ Lire la suite ici : occultismedanger.free.fr/501_3_attrape_reve.php

S'adresser à un prêtre...

Si cela est possible, une prière de libération des liens occultes *vécue avec un prêtre* est une bonne démarche.

Tout prêtre peut prier pour libérer ses frères et soeurs, simplement en s'appuyant sur la grâce du **sacerdoce de Jésus** qui lui a été conféré par l'Église lors de l'ordination.

Car cette prière est d'abord une **prière d'autorité**; le prêtre doit être conscient de ce qu'il dit, et le dire avec autorité. Jésus nous l'a enseigné :

« Voici que je vous ai donné le pouvoir de fouler aux pieds serpents, scorpions, et toute la puissance de l'Ennemi, et rien ne pourra vous nuire. Cependant ne vous réjouissez pas de ce que les esprits vous sont soumis ; mais réjouissez-vous de ce que vos noms se trouvent inscrits dans les cieux. » (Lc 10, 19-20)

Ensuite, c'est une **prière de foi**, elle est accomplie dans la foi en Jésus, qui a vaincu le Mal. Jésus est ressuscité, et c'est lui qui agit.

« Que tout, au nom de Jésus, s'agenouille, au plus haut des cieux, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue proclame, de Jésus Christ, qu'il est SEIGNEUR, à la gloire de Dieu le Père » (Ph 2, 10-11)

Cette prière **n'est pas** un exorcisme et ne nécessite pas la présence du prêtre exorciste nommé par l'Évêque; elle exige cependant que le prêtre soit à l'aise avec l'aspect d'autorité. Il peut s'aider du recueil de prières : « [Protection, Délivrance, Guérison](#) ».

Le livret [MAIS DÉLIVRE-NOUS DU MAL](#) contient des prières qui peuvent être utilisées par tous dans le cadre d'une recherche de libération spirituelle.



La prière de libération concerne divers aspects

- Le prêtre prie pour couper les liens occultes transmis (comme un fardeau) dans la famille.

La possession, la transmission, et l'exercice d'un don occulte, dans une famille, est comme une sorte de pacte implicite avec les puissances des ténèbres; celui-ci donne un droit d'entrée à l'ennemi dans la famille. L'acceptation de ce don équivaut à une initiation. Il convient donc de dénoncer ce pacte.

Le prêtre prend autorité au nom de Jésus pour couper tout lien psychique et spirituel néfaste entre la personne pour qui il prie, et la ou les personnes qui ont exercé les dons dans la famille. La personne doit participer intérieurement, et explicitement si elle le peut, pour affirmer qu'elle dénonce ce pacte.



- Le prêtre prie ensuite pour couper les liens occultes actuels provoqués par les démarches occultes faites par la personne.

Là, il convient d'introduire un temps de repentance pour le péché contre la sainteté divine qui est contenu dans les demandes de services occultes, et à plus forte raison dans l'exercice des dons occultes. Le sacrement de réconciliation, chaque fois qu'il est possible (avant, pendant ou après cette prière) est fortement conseillé.

- Le prêtre peut être amené aussi à prier plus spécifiquement pour lever des malédictions, briser des rituels magiques, couper des liens entre la personne et celles qui agissent sur elle quand il s'agit de magie noire venue de l'extérieur, renoncer à des initiations orientales occultes... etc.

Déliez-le

*Jésus s'écria d'une voix forte : « Lazare, viens dehors ! » Le mort sortit, les pieds et les mains liés de bandelettes, et son visage était enveloppé d'un suaire. Jésus leur dit : « **Déliez-le et laissez-le aller.** » (Jean 11, 43-44)*



La plupart des personnes qui sont parasitées ou malmenées à cause des impacts occultes ne sont pas « possédées ». Dans ce cas, **la prière de l'exorcisme est-elle pertinente ?** J'aurais tendance à répondre personnellement : non. Une **prière de libération des liens occultes**, avec toutes ses dimensions différentes que nous avons détaillées, suffit à libérer la personne, **pourvu que celle-ci entre ensuite dans une prière de combat spirituel.**

Cependant, il faut évaluer, discerner, au cas par cas, la gravité de l'atteinte occulte. Si l'atteinte occulte a évolué vers une possession diabolique qui est discernée comme telle, il s'avère alors nécessaire, **plus tard et dans un second temps**, de célébrer la prière de l'exorcisme en envoyant la personne rencontrer l'exorciste nommé par l'Évêque.

Seul celui-ci a mission pour faire une prière **impérative** où il s'adresse directement au démon pour lui demander de partir.

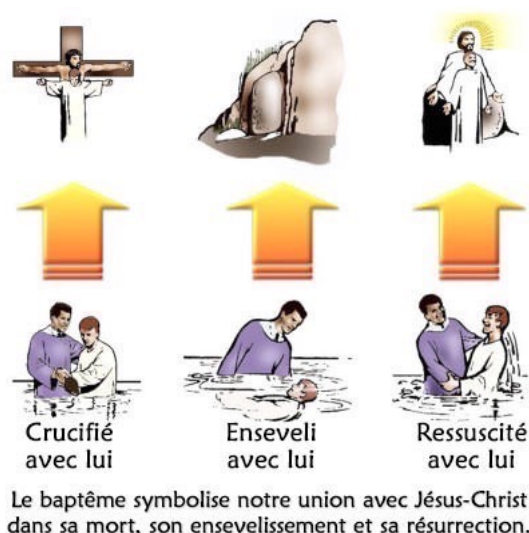
Pour mieux saisir la différence entre prière **déprécative** et prière impérative, il faut savoir que cette différence existe dans le rituel de l'exorcisme.

Le prêtre exorciste prononce la prière déprécative pour demander à Dieu d'envoyer son Esprit Saint, pour qu'il donne à la personne tourmentée *"la force dans les épreuves"*, qu'il lui *"apprenne à prier dans ses tribulations"*, qu'il la *"tienne sous sa puissante protection"*.

Lorsqu'il prononce la prière impérative, il adjure Satan de se retirer de la personne et de reconnaître *"la puissance et la force de Jésus-Christ"*. Et cette prière impérative n'est jamais employée sans une prière déprécative qui la précède.

Réintégration dans la grâce du baptême

La prière de libération, dans ses différents aspects, replace la personne sur le socle de son **baptême**, si elle est baptisée. Elle « réintègre » en quelque sorte son « chez elle ». Comme le fils prodigue de la parabole ([Luc 15](#)), elle avait quitté la maison paternelle. Voici que le Père la prend dans ses bras et lui manifeste sa miséricorde.



Un temps de supplication et d'appel à l'Esprit Saint permet de demander la **guérison intérieure** par rapport à des blessures du psychisme et de l'âme dues aux « **impacts occultes** », et qui se manifestent par certaines perturbations spirituelles, psychologiques ou psychiques.

Toute personne conjurée, magnétisée, médiumnisée, a reçu à chaque fois un « impact occulte⁴ », qui « **ouvre une porte** » par laquelle le démon va pouvoir infiltrer toujours plus loin une action perturbatrice.

La prière pour couper les liens équivaut à une prière pour « **fermer les portes** »; et il faut demander à l'Esprit Saint de soigner en quelque sorte la blessure due aux impacts occultes.

L'Esprit Saint agit comme il le veut, nous le supplions simplement dans la foi.

⁴ Ces termes ne sont pas d'ordre théologique mais pastoral, et sont employés à titre de comparaison.

Demande des dons de l'Esprit

La personne va entre maintenant dans une phase active de combat spirituel. Elle a besoin de tous les dons de l'Esprit Saint pour ce combat.

Elle peut demander alors à l'Esprit Saint, déjà reçu au baptême et à la confirmation, de déployer sa présence en elle et de l'équiper pour le combat. La petite équipe présente autour d'elle l'aide à vivre cette prière.

Elle va avoir besoin de foi, de prière, de volonté, de force, de persévérance...



Pour les personnes qui ne sont pas baptisées, ou qui sont d'autres religions, après avoir obtenu leur accord sur ce point, on peut tout autant invoquer l'Esprit Saint, lui demandant d'agir selon sa volonté bienveillante...

Prière de protection

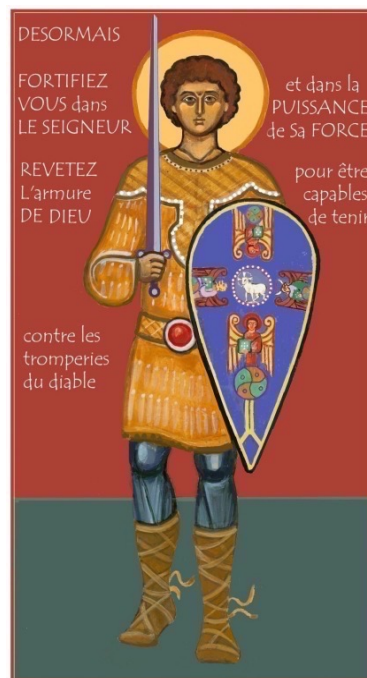
Pour vivre plus sereinement la période de combat spirituel qui va commencer, la personne peut se placer sous la protection du précieux Sang de Jésus. Elle devra le demander elle même chaque jour...

Voici un exemple de prière de protection :

*Seigneur Jésus, je veux me placer
moi-même
ma famille (ma communauté, mon équipe de vie)
mes biens
mon travail, mon ministère...
sous la protection de ton précieux Sang
que tu as versé pour nous sur la Croix.
Merci pour cette protection que tu nous donnes.*

Pour mieux comprendre cet appel à la protection du Sang de Jésus, on peut se référer à la messe du Christ Rédempteur ou du Précieux Sang, dans le Missel Romain (prière après la communion) :

« Dieu qui as refait nos forces par le pain et la coupe du Royaume, nous te supplions encore : protège contre la peur de l'ennemi ceux que tu as sauvés par le sang de ton Fils... »



Mise en chantier d'un combat spirituel

Sur le court, le moyen, et long terme, la personne doit envisager de commencer **dès maintenant** un combat spirituel.

C'est un aspect essentiel et décisif pour la libération.

Vous trouverez les différents aspects du combat spirituel détaillés dans le livret dédié à cette démarche :



[Télécharger ici](#)

Jésus désire nous délier de nos chaînes

Voici un bel épisode de l'Évangile :

« Il y avait là une femme ayant depuis dix-huit ans un esprit qui la rendait infirme ; elle était toute courbée et ne pouvait absolument pas se redresser.

La voyant, Jésus l'interpella et lui dit : « Femme, te voilà délivrée de ton infirmité » ; puis il lui imposa les mains. Et, à l'instant même, elle se redressa, et elle glorifiait Dieu.

(...) Cette fille d'Abraham, que Satan avait liée voici dix-huit ans, il n'aurait pas fallu la délier de cette chaîne le jour du sabbat ? » (Luc 13,10-17).



Si vous avez accepté de faire toutes les démarches déjà énumérées :

- Repentir et demande de pardon
- Dénonciation des pactes
- Abandon des pouvoirs
- Renonciation à l'occultisme
- Délestage des objets significatifs
- Prière de libération
- Prière de protection
- Mise en route du combat spirituel quotidien

c'est vous seul(e) qui pourrez dire, quelque temps après, si vous êtes plus libre spirituellement, si vous avez été libéré(e) par Jésus, le bon berger ...



Collection

La ronde infernale de l'occultisme

site occultismedanger.fr
et sa chaîne Youtube



Et d'autres livrets sur le blog
sosdiscernement.org

ISBN : 979-10-97276-63-8